

Paris, le 8 novembre 2010

Communiqué de presse

Signes d'ouverture sur les textes relatifs à l'intervention des professionnels de santé libéraux en EHPAD

L'UNPS prend acte des nouvelles propositions de textes relatifs au contenu des contrats régissant l'intervention des professionnels de santé libéraux en EHPAD, notamment sur le sujet sensible que constitue le mode de rémunération.

L'UNPS se félicite que le ministère de la Santé et le Secrétariat d'État chargé des aînés aient pris la juste mesure des légitimes revendications des professionnels de santé libéraux intervenant en EHPAD.

L'UNPS rappelle son attachement au paiement à l'acte, élément fondamental de l'exercice libéral.

Bien que tout référence à la rémunération, qu'elle soit à l'acte ou au forfait, soit supprimée des projets de contrats, l'UNPS reste néanmoins vigilante sur le mode de rémunération qui s'appliquera aux professionnels de santé libéraux dans la perspective de la généralisation du forfait global soins qui impliquera une rémunération par l'établissement et non plus par le patient.

Enfin, l'UNPS rappelle sa volonté de travailler à une meilleure coordination entre les professionnels de santé en EHPAD.

Contact presse : Alain BERGEAU – Président – 06 80 25 96 34